

Casanova et les loteries

Helmut WATZLAWICK (Genève)

Giacomo Casanova, né de parents pauvres, est mort accablé de dettes. Dans sa vie, il a pourtant souvent connu des périodes de grand éclat, de richesses substantielles. Il les a acquises comme il les a perdues, poussé par ce qu'il appelle son «démon», chassant selon sa devise *sequere deum* l'instant propice que Georges Poulet et Suzanne Roth ont analysé de manière magistrale dans leurs travaux sur Casanova¹. Parmi les moyens que Casanova trouve pour acquérir ces richesses éphémères, il faut en signaler trois — le jeu aux cartes, les opérations magiques et les loteries. Tous les trois lui ont permis, à différentes époques de son existence, de vivre pendant quelque temps en grand seigneur. Jetons un bref regard sur le rôle que la loterie a joué dans son existence.

Tout d'abord, quelques remarques sur l'histoire de la loterie, notamment en France: il s'agit d'une très vieille forme de jeu inventé, selon certaines sources, par les Egyptiens. Il était très populaire à Rome, où pendant les fêtes des *Saturnalia* on jetait des tablettes à la foule, sur lesquels étaient inscrits des dons². C'est aussi en Italie que ce jeu se maintient au Moyen Age et prendra les formes sous lesquelles il se répand dans d'autres pays. Dans son évolution il y a une distinction importante à faire: la loterie, dans le sens strict du terme, produit une prime (une somme d'argent, un objet de valeur) pour un billet tiré au hasard. Le loto, par contre, est un jeu de paris sur des combinaisons de chiffres sortant des tirages. Au XVIII^e siècle, le terme «loterie» désigne toutes ces formes de jeu, mais on distingue parfois la «loterie gènoise», c'est-à-dire le loto, des autres formes de loterie.

¹ Georges Poulet, *Etudes sur le temps humain*, Paris, 1964, vol. IV, chap. V, «Casanova»; Suzanne Roth, *Aventure et aventuriers au dix-huitième siècle* (thèse), Lille, 1980.

² Néron et Héliogabale transforment ce jeu en parodie avec des gains bizarres: à côté des sommes importantes, on peut gagner un chien mort ou un cafard.

Pourquoi ce terme de *loterie gênoise*? A Gênes, on connaît le loto depuis le XV^e siècle: deux fois par année, les noms de cinq sénateurs sont tirés d'une liste de quatre-vingt-dix candidats. Ce tirage donne lieu à des paris populaires, taxés par les autorités. Le jeu gênois, imité par d'autres républiques italiennes, est à l'origine des termes utilisés un peu partout en Europe pour désigner les paris et les primes sur cinq chiffres parmi quatre-vingt-dix (*extrait simple*: mise sur un seul numéro; *extrait déterminé*: mise sur l'ordre de sortie d'un seul numéro; *ambe*: suite de deux numéros; *ambe déterminé*: ordre de sortie de deux numéros; *terne*: série de trois numéros; *quaterne*: série de quatre numéros; *quine*: série de cinq numéros. Les gains varient de quinze fois la mise pour un extrait simple jusqu'à 49 000 fois la mise pour un terne ou un million de fois la mise pour un quine).

C'est au cours des guerres d'Italie que les troupes de François I^{er} prennent le goût de ce jeu. Le premier édit français (1539) permettant l'organisation d'une loterie est inspiré par la peur que des sommes importantes puissent être attirées par les loteries étrangères et ainsi quitter le pays, un souci qui restera une constante de la politique financière des gouvernements successifs en France.

En 1653, le Napolitain Lorenzo Tonti organise pour le cardinal de Mazarin un nouveau genre de loterie à laquelle on donnera par la suite son nom, la *tontine*³. Elle sert à financer la reconstruction du pont sur la Seine entre le Louvre et le quartier de Saint-Germain. En 1660, Louis XIV organise une loterie pour fêter son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche. Une autre est organisée en 1685, pour célébrer le mariage de sa fille. Ces loteries royales encouragent des initiatives privées qui se heurtent cependant à l'opposition farouche des parlements. En 1687, Louis XIV interdit toute loterie privée comme étant «contraire aux intentions du Roi». La concurrence étrangère ne permet pas de céder aux remontrances des parlementaires. A partir de 1743, on autorise plusieurs loteries semi-privées pour le financement d'œuvres d'utilité publique, par exemple pour construire la façade de Saint-Sulpice, l'hospice des enfants trouvés, le pont de la Concorde, ou pour terminer la construction des églises de Sainte-Geneviève et de la Madeleine.

³ Les souscripteurs obtiennent en prime une rente viagère au revenu croissant, car son produit est distribué uniquement aux survivants. Le capital de la *tontine* constitue en quelque sorte un emprunt non remboursable. Cette forme très spéciale de loterie qui combine jeu et assurance-vie, inspire par la suite la célèbre Tontine Lafarge qui a existé en France sous différents noms de 1759 à 1889.

Les réactions des écrivains français sont souvent défavorables à la loterie. Le Président de Brosses, déjà familier avec le loto de Gênes⁴, exprime son étonnement quand il découvre la loterie pontificale à Rome⁵. Le collaborateur de Diderot chargé de l'article sur la loterie dans l'Encyclopédie, le chevalier de Jaucourt, donne une description assez neutre de ce jeu mais critique une prise de position de Voltaire: «[...] Nos loteries de France ont communément pour objet de parvenir à faire des fonds destinés à quelques œuvres pieuses où à quelque besoin d'Etat; [...] en 1685, Louis XIV renouvela [...] la mémoire des anciennes loteries romaines: il en fit une fort brillante au sujet du mariage de sa fille avec M. le Duc. [...] La fête de ce prince étoit sans doute très galante, et même à ce que prétend M. de Voltaire, supérieure en ce genre à celle des empereurs romains. Mais si cette ingénieuse galanterie du monarque, si cette somptuosité, si les plaisirs magnifiques de sa cour eussent insulté à la misère du peuple, de quel œil les regarderions-nous?»⁶

Pourquoi l'encyclopédiste mentionne-t-il Voltaire? On sait que celui-ci aime le jeu et la spéculation, notamment la loterie à laquelle il doit en quelque sorte sa fortune⁷. Encore peu avant sa mort, Voltaire

⁴ Lettre du 1^{er} juillet 1739, de Gênes, à Monsieur de Blancey: «Les élections des magistrats se font toutes par le sort; on met tous les noms des nobles dans une boîte, dont on en tire un au hasard. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'on en ôte jamais; de sorte qu'on tirera cent noms de gens morts depuis longtemps, avant d'arriver à un vivant; mais, ce qui est plus original encore, c'est qu'on a imaginé de faire, par toute l'Italie, de ce tirage un jeu de biribi. Chaque ponte met sur un nom ou sur plusieurs. Ce jeu se joue prodigieusement gros. La banque qui est tenue par une compagnie formée pour cela, est de plusieurs millions.»

⁵ Lettre sans date de Rome (1740) à l'abbé Cortois de Quincey: «[...] Pour grossir ses fonds, il (*i.e.* Clément XII) a établi dans son Etat une espèce de loterie qui se tire tous les mois, ou plutôt un *biribi*, fort compliqué, semblable au jeu de Gênes [...] il consiste dans l'extraction de cinq noms propres hors d'une roue qui en contient quatre-vingt-dix. [...] voilà en substance ce que c'est ce jeu extraordinaire, où il se perd tant d'argent en Italie; mais il est aisé de voir qu'il est très désavantageux pour les pontes, et encore plus que ne sont nos loteries [...] cependant l'espoir du gros gain y attire, comme aux nôtres, quantité de gens de toutes les provinces. Le fonds du jeu romain monte, à ce que l'on dit, à plus de cent mille écus par mois. Là-dessus il y a gros gain pour le pape, gain qui est porté dans ses coffres en argent comptant.»

⁶ Cité selon l'édition de Neuchâtel, vol. IX (1765).

⁷ Cf. René Pomeau (communication au Colloque d'Aix sur «Le Jeu au XVIII^e siècle», 1971): «[...] Pour lui, la spéculation est jeu. Voltaire spécule beaucoup, et fort gaiement. En 1729 et 1730, il s'est fortement amusé en gagnant de grosses sommes à la loterie du contrôleur des finances Pelletier-Desforts. Il a le plaisir, avec son complice La Condamine, de jouer un mauvais tour au ministre organisateur de

donne de bons conseils pour déjouer la concurrence et propose d'ouvrir un bureau de la nouvelle *loterie royale* près de Bâle, centre de la vente des billets en provenance de l'étranger.

Mais revenons maintenant au rôle spécifique de Casanova dans l'histoire de la loterie en France⁸. Dans la nuit du 31 octobre 1756, Casanova s'échappe de sa cellule sous le toit du *palazzo ducale* à Venise. Aidé par quelques amis, il gagne Paris où il arrive le jour même de l'attentat de Damiens (5 janvier 1757). Le nouveau ministre des affaires étrangères, l'abbé de Bernis, bien connu de Casanova depuis leurs aventures communes à Venise, le recommande au Contrôleur général des finances, Monsieur Jean de Boullongne. L'abbé attribue à Casanova les qualités imaginaires d'un spécialiste en affaires financières. Casanova rencontre le financier Joseph de Pâris-Duvernay qui lui parle des comptes déficitaires de l'Ecole militaire. Cette école, un projet favori de Madame de Pompadour, avait été construite sur la plaine de Grenelle entre 1751 et 1756, mais ses revenus ne couvrent pas les frais de fonctionnement. Le Conseil de l'Ecole cherche donc de nouveaux revenus pour sauver l'établissement. Présenté par Pâris-Duvernay à plusieurs financiers, Casanova cache d'abord son manque de connaissances mais ensuite, sans avoir une idée précise en tête, il prétend être en possession d'un projet-miracle qui pourrait résoudre les problèmes de l'Ecole. Nous voyons ici un exemple typique de la manière instantanée d'agir de Casanova quand il se laisse pousser par sa « fortune ». Pâris-Duvernay lui montre alors le projet d'une loterie de type gènois des frères Calsabigi que le Conseil de l'Ecole hésite encore à approuver. Casanova affirme avoir eu la même idée et éblouit par son baratin non seulement l'intendant mais aussi les frères Calsabigi. On l'invite à défendre le projet devant le Conseil de l'Ecole, en présence de d'Alembert, chargé d'examiner

l'opération. Il s'était aperçu, avec son ami le mathématicien, que le règlement édicté était mal conçu; en constituant une société, il était possible de gagner tous les lots. [...] C'est à la loterie de Pelletier-Desforts (*i.e.* Michel-Robert Le Peletier-des Forts, contrôleur général des finances depuis 1726, ministre d'Etat en 1730) qu'il doit sa fortune.» Théodore Besterman (*Voltaire*, Londres, 1969) décrit brièvement cette opération: Voltaire avait souscrit des obligations de la ville de Paris qui était incapable de payer les annuités. Finalement, les souscripteurs obtenaient la possibilité d'acheter des billets de loterie à un pour mille. Les tirages mensuels distribuaient 500000 francs aux gagnants. Voltaire et La Condamine organisaient des syndicats pour acheter tous les billets d'un tirage mensuel, opération qui fut répétée plusieurs fois.

⁸ Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie*, Wiesbaden-Paris, Brockhaus-Plon, 1960-1962, vol. V, chap. I-II *passim*.

le calcul de probabilité de la loterie. Le Conseil accepte le projet qui est approuvé par le gouvernement en janvier 1758⁹. En récompense, le vénitien est nommé parmi les directeurs de la loterie et peut ouvrir un bureau de vente de billets. Les tirages ont lieu en présence du Conseil de l'Ecole militaire¹⁰. Au premier tirage (18 avril 1758), la régie fait un bénéfice de 600000 livres et Casanova gagne quelque 20000 livres. Il est convaincu de son rôle crucial dans cette affaire, mais il est probable que Pâris-Duvernay était déjà résolu à faire passer le projet, se servant de Casanova en quelque sorte comme agent en relations publiques.

Fidèle à ses ambitions, Casanova se distingue des autres receveurs de la loterie par un comportement de grand seigneur. Il loue une belle maison, roule en carrosse, se livre à d'autres opérations financières avec les fonds que ses amis de la bonne société de Paris lui offrent. Sa réputation lui vaut même une mission secrète en Hollande, pour négocier la mise en gage d'effets français contre des monnaies fortes.

Ses revenus considérables sont cependant vite consommés, non seulement par son train de vie extravagant, mais aussi par d'autres opérations coûteuses. Casanova ouvre dans l'enceinte du Temple une fabrique d'impression sur soie; les difficultés du marché en période de guerre, son intérêt trop prononcé pour les filles employées dans sa fabrique et d'autres mésaventures lui font perdre beaucoup d'argent. Ses affaires lui procurent aussi des relations très douteuses qui le rendent suspect à la police et lui valent même un bref emprisonnement au For l'Evêque. Ce n'est plus la loterie qui devient alors la source principale de ses revenus, mais une protectrice très particulière, éprise des sciences occultes, la marquise d'Urfé. Appartenant à une grande famille de France, cette dame sera pendant plusieurs années le banquier privé de Casanova qui monte autour d'elle un tissu d'opérations magiques des plus frauduleuses.

Fin septembre 1759, Casanova quitte Paris après y avoir séjourné trois ans. Ses relations avec la loterie ne sont pourtant pas terminées.

⁹ Contrairement aux propositions des frères Calsabigi, reprises par Casanova, la loterie de l'Ecole militaire n'admet que les extraits, les ambes et les ternes; les quaternes et quines — considérés trop risqués pour la régie — sont encore exclus. Ces chances seront admises plus tard par la loterie royale, sous la pression de la concurrence étrangère.

¹⁰ Ils se font d'abord à l'Arsenal, ensuite à l'Hôtel de Ville; un enfant tire cinq boules d'une «roue de fortune» qui en contient quatre-vingt-dix, chaque boule contenant un numéro.

Conscient de pouvoir s'enrichir en peu de temps, il tentera encore plusieurs fois, mais sans succès, de vendre cette idée aux autorités des pays qu'il visite: Angleterre (1763), Berlin (1764), Russie (1765), Rome (1770), Venise (1782), ou encore Aix-la-Chapelle (1783).

Mais il ne tire pas seulement des bénéfiques financiers de la loterie. A Rome, en 1761 et encore en 1771, Casanova séduit deux charmantes demoiselles en prédisant la sortie du numéro 27. Il joue au dernier moment et gagne son pari. Une belle mise en scène diront les casanovistes, car les listes de la loterie pontificale ne révèlent aucun résultat correspondant à ses dires. Pourtant, on a retrouvé récemment les listes du loto de Naples, également admis à Rome, où le numéro 27 apparaît à deux reprises aux dates des passages de Casanova¹¹. Fait réel ou coïncidence: toutes les hypothèses sont permises.

L'intérêt de Casanova pour la loterie ne se limite pas au jeu des chiffres. On a trouvé dans ses papiers le projet d'une loterie grammaticale, où les syllabes remplacent les chiffres¹². Selon Casanova, cette loterie permettrait d'apprendre aux joueurs à lire et à écrire et à former des mots plutôt que d'interpréter des rêves. On observe à cet égard une alliance insolite entre les préoccupations éducatives des Lumières et les réflexes d'un vieux joueur. Ce qu'il pense vraiment de la loterie du type génois ressort en 1764 de sa conversation avec Frédéric II. Il l'appelle alors «un impôt de l'espèce excellente quand le roi en destine le gain pour suppléer à quelque établissement utile» tout en admettant que «le peuple ignorant ne saurait y jouer qu'emporté par une confiance trompeuse»¹³. Il se moque de cette confiance trompeuse quand il décrit le suicide d'un ancien compagnon de jeunesse qui avait légué à quelques amis une liste de cinq numéros de loto¹⁴. Ailleurs, il dira que le loto est une «taxe plaisante et [...] généralement appréciée». Par ailleurs, il est convaincu que le peuple a besoin de

¹¹ Information fournie par le casanoviste Furio Luccichenti qui prépare un article à ce sujet («Momolo, le figlie de Momolo ed il Giuoco del lotto a Roma nel 700»).

¹² Publié par Gérard Lahouati: «Miser sur les mots», *Europe*, n° 697 (mai 1987), pp. 125-132.

¹³ Casanova, *op. cit.*, X, pp. 69-70.

¹⁴ *Ibid.*, XI, p. 79: «La mort de ce misérable fou fit du bien à la loterie de Naples. Tous les amateurs de la loterie jouèrent sur les cinq numéros, dont il n'en est pas sorti un seul; mais l'expérience n'a jamais eu la force de dissiper la superstition. Cinq numéros écrits par un homme qui s'est pendu un quart d'heure après devaient absolument être les mêmes qui sortiraient au premier tirage.»

passé-temps, que les hommes aspirent à avoir les faveurs de la fortune, qu'ils rendent au génie de la chance un hommage par le jeu. Selon lui, le public risque au loto l'argent superflu, ou celui qu'il dépenserait de façon encore plus dangereuse; le souverain a le droit d'en soutirer une partie au profit d'œuvres utiles¹⁵.

On ne peut pas parler de la loterie de l'Ecole militaire sans mentionner les véritables auteurs de ce projet, les frères Ranieri et Giovanni Antonio Calzabigi¹⁶, originaires de Livourne. L'aîné, Ranieri, fait d'abord carrière dans une administration à Naples, mais produit en même temps — avec peu de succès — des canzonettes et libretti d'opéra. En 1750, une sombre affaire d'empoisonnement l'oblige à émigrer; il quitte Naples dans la suite de l'ambassadeur français¹⁷ qui retourne à Paris. Il y retrouve son frère Giovanni devenu secrétaire à l'ambassade de Naples, un poste auquel il sera d'ailleurs remplacé en 1759 par le célèbre abbé Galiani. A Paris, Ranieri poursuit avec plus de succès sa voie littéraire et s'occupe de la publication des œuvres de Metastasio¹⁸. En 1757, il lance avec son frère le projet de loterie pour l'Ecole militaire, dont il devient l'administrateur principal.

En lisant la description que Casanova donne de Ranieri Calzabigi¹⁹, on comprend mieux pourquoi Pâris-Duvernay avait demandé à l'aventurier de défendre son projet de loterie devant le Conseil de l'Ecole militaire: «Je vis un homme au lit couvert de dartres; mais cela ne l'empêchait pas de manger avec un excellent appétit, d'écrire, de converser, et faire parfaitement toutes les fonctions d'un homme qui se porte bien. Il ne paraissait devant personne parce que, outre que les dartres le défiguraient, il était obligé à tout moment de se gratter dans un endroit ou dans l'autre, ce qui à Paris est une chose abominable qu'on ne pardonne jamais, soit qu'on se gratte par maladie ou par mauvaise habitude [...].»

¹⁵ Selon le projet d'une note adressée en 1770 aux autorités romaines et trouvée à Dux dans les archives de Casanova.

¹⁶ Cf. notamment Charles Samaran, *Une vie d'aventurier au XVIII^e siècle - Jacques Casanova*, Paris, 1914, I, pp. 117-136; c'est à Paris que les frères Calzabigi adaptent leur nom à la prononciation française en remplaçant le «z» par un «s».

¹⁷ Paul François Galucci de l'Hospital, marquis de Châteauneuf; ambassadeur de France à Naples de juillet 1740 à novembre 1750.

¹⁸ Pietro Metastasio (éd. R. de Calzabigi), *Poesie*, Paris, 1755-1769, 10 vols. Dans l'introduction, Calzabigi demande une réforme du mélodrame musical; ses idées seront mises en œuvre quelques années plus tard dans sa collaboration avec Gluck.

¹⁹ Casanova, *op. cit.*, V, p. 28.

En 1759, Ranieri perd ses emplois en France et essaie alors de lancer avec son frère une loterie de type génois à Bruxelles. Le ministre plénipotentiaire, Cobenzl, est fasciné par cette idée et envoie Ranieri à Vienne pour convaincre le chancelier Kaunitz de l'utilité de l'entreprise. Kaunitz, qui avait dit peu avant que «la simple idée d'un bénéfice de finances, opéré par la ruine de plusieurs particuliers, doit révolter une administration bienfaisante», écrit en mai 1760 à l'impératrice Marie-Thérèse: «Je crois à cette heure le lotto parfaitement absous des vices dont moi-même je l'avais cru coupable, à cause du peu de connoissance que j'en avois alors [...]»²⁰ La loterie de Bruxelles est lancée fin 1760, sous la direction de Giovanni Calsabigi. Ranieri reste à Vienne où il devient secrétaire de Kaunitz, conseiller à la Chambre des Comptes et en même temps le librettiste de Gluck. Leur opéra *Orfeo e Euridice* (1762) deviendra le modèle de la réforme du drame musical. Son frère reste fidèle aux loteries — après Bruxelles nous le trouvons à Berlin où il lance une loterie semblable à celle de Paris. Casanova le retrouve en cette ville en 1764; ils échangent leurs idées sur la privatisation de la loterie qui selon Casanova fait trop peur au roi.

Quelques remarques encore sur la suite de l'histoire de la loterie en France. En 1776, la multiplication de loteries étrangères provoque la création de la Loterie royale²¹, monopole d'Etat. L'opposition contre cette forme de financement public reste vive. L'économiste J.-B. Say écrit: «La Loterie nationale porte presque exclusivement sur la classe nécessiteuse [...] C'est presque toujours le pain de la misère qu'on y hasarde, quand ce n'est pas le fruit du crime.» Dupont de Nemours lance à son tour une attaque, au nom de ses électeurs²²: «[...] Des gens au-dessus du commun n'échappaient pas eux-mêmes à cette passion: des fortunes solides étaient dissipées, des successions

²⁰ G. de Boom, *Les ministres plénipotentiaires dans les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, 1932, pp. 176-178.

²¹ Le préambule du décret du 30 juin 1776 ne cache pas ses motifs: «Il convient d'arrêter l'exportation de l'argent qui va se placer à l'étranger dans des loteries bien plus séduisantes que les nôtres [...] Pour remédier à cet état de choses, il faut que le Roy procure à ses sujets une nouvelle loterie dont les différents jeux, en leur présentant les hasards qu'ils veulent chercher, soient capables de satisfaire et de fixer leurs goûts [...]»; cf. Emile Guilmard, *La Loterie devant l'opinion publique et le Parlement*, Paris, Rosier, 1910, pp. 21-22.

²² *De la loterie, par l'assemblée électorale du ci-devant bailliage de Nemours*, Paris, 1791.

qui paraissaient considérables s'évanouissaient [...].» Talleyrand, qu'on trouve avec quelque surprise parmi les moralistes dans ce débat, élève sa voix contre les loteries dans un pamphlet publié en 1789²³.

Giuseppe Gorani, un des rares étrangers à avoir obtenu la nationalité française par décret de l'Assemblée nationale²⁴, écrit en 1792: «[...] De tous les jeux, le plus pernicieux, celui qui cause le plus de désordres en Italie c'est le loto: quelle honte pour ma patrie d'avoir imaginé ce détestable moyen de se ruiner! [...] Combien cette malheureuse passion s'oppose au progrès des lumières, et que de superstitions dégoûtantes elle fomente et perpétue!»²⁵ Tel n'est pas l'avis du comte de Ségur qui attribue au loto même des qualités égalitaires: «Ce jeu, vraiment philosophique, met tout le monde à niveau. L'amour-propre, si despotique, dépose son sceptre au loto.»

Bien que la loterie produise un revenu net d'environ neuf millions de livres par an, tout en donnant un emploi à une véritable armée de commis, le procureur général de Paris, Chaumette, obtient en 1793 de la Convention l'abolition de ce «fléau inventé par le despotisme pour faire taire le peuple sur sa misère». On voit que l'argumentation morale s'est encore renforcée avec la Révolution²⁶.

Mais en 1799, la loterie est rétablie par le Directoire, très sensible aux problèmes de trésorerie. A l'argument moral on oppose celui de

²³ *Des loteries*, «On ne cesse d'entretenir l'ivresse générale répandant de toutes parts des livres, des almanachs, où chacun va chercher les combinaisons les plus superstitieuses: on corrompt la raison du peuple par des rêveries, des pressentiments, par l'absurde interprétation des songes: on enflamme son imagination par des provocations bruyantes, par des cris extravagants, par des ornements de fête, par le son des instruments, par le bruit des fanfares» «[...] Voyez comme le marchand est détourné de son commerce, l'ouvrier de ses terres, la mère des soins de ses enfants dont les cris l'importunent [...]».

²⁴ Dans la séance du 26 août 1792, avec d'autres étrangers illustres — Washington, Pestalozzi, Klopstock, Kosciuczko, Schiller, etc. (*Moniteur universel* du 28 août 1792).

²⁵ Giuseppe Gorani, *Recherches sur la science du gouvernement*, Paris, 1792, II, pp. 290-291.

²⁶ André Bourde a dénoncé l'hypocrisie de l'argumentation morale en soulignant que les adversaires du jeu parmi les parlementaires et l'aristocratie voulaient protéger le petit peuple de cette diversion qui l'éloignait du travail quotidien. Dans une société de contraintes, le peuple doit travailler ou aller à l'église; le jeu, la loterie, sont des divertissements illicites. Cf. Centre Aixoise d'Etudes et de Recherches sur le XVIII^e siècle, *Le jeu au XVIII^e siècle*, Colloque d'Aix-en-Provence, 1971, Aix-en-Provence, 1976, pp. 298-299.

l'espoir et du moindre mal — «il y a quelque chose de naturel dans cette constance de l'homme à interroger le sort. Le pauvre espère [...] il fait un doux rêve. [...] Lui direz-vous: je te défends d'espérer [...] Si vous ne voulez pas de loterie nationale, votre or et votre argent s'écouleront chez nos ennemis»²⁷. En effet, on estime à deux mille le nombre des agents clandestins occupés par l'organisation secrète des loteries étrangères à cette époque.

Le débat sur la moralité de la loterie reprend de plus belle après la Révolution. Des voix célèbres, comme celle de Benjamin Constant, prennent le relais des critiques prononcées contre le jeu durant l'Ancien Régime. Mais dans sa retraite forcée de Vienne, un ami de Casanova, le Prince de Ligne, admet que le loto est le seul jeu qu'il connaisse²⁸. La suppression de la loterie (1836) ne met pas fin à ce débat, comme en témoigne encore le *Grand Dictionnaire Larousse* (1873) à propos de la loterie de l'Ecole militaire et du rôle de Casanova:

Les finances de l'Etat étaient complètement ruinées. [...] M. Duvernay était en quête de fonds pour son école militaire et ne savait pas où les prendre, lorsque se présentèrent, avec un plan de loterie à la main, trois aventuriers italiens, dont le plus hardi, Casanova, était devenu fameux pour s'être échappé des plombs de Venise. [...] Le plan des Italiens fut adopté, l'arrêt du Conseil rendu, et une fort belle instruction [...] convia le public à se ruiner au profit des escrocs et des agioteurs imprudents. [...] Dire quels ravages exerça cette sorte de peste italienne, ce serait ajouter une chronique scandaleuse aux autres scandales de l'époque. Le public ignorant et crédule se rua sur la loterie comme sur une source de richesses certaines. La cupidité fut allumée jusqu'au délire. Revenu du riche, épargne du pauvre, tout y passa. Sous le couvert royal, la corruption s'infiltra dans toutes les veines de la nation. [...] La veille du tirage, on ne vivait plus. [...] Les désespoirs se traduisaient le lendemain par des suicides. Que de vols de domestiques, que de ruines, et même des crimes n'eurent d'autre cause que la loterie! [...] Toute loterie, quel qu'en soit le but, nous paraît funeste et pernicieuse. Jamais le bon usage d'un bien mal acquis n'en a purifié la source [...].

Combat chargé d'émotion mais perdu d'avance car à notre époque les soucis de trésorerie publique ont finalement eu raison des thèses morales²⁹.

²⁷ Jean-Paul Betbeze, *Le Loto*, Paris, PUF, 1982, pp. 10 ss; E. Guilmard, *op. cit.*, pp. 24-25.

²⁸ Lettre à son secrétaire Sauveur Le Gros, écrite en 1810.

²⁹ Une nouvelle loterie nationale est créée en France en 1933. Après la Seconde guerre mondiale, elle trouve deux concurrents redoutables, le Tiercé (1954), et le Loto (1976) qui permet aux joueurs de choisir eux-mêmes leurs paris et renoue ainsi avec l'ancien jeu italien.

Quelques mots encore au sujet de la loterie à Genève: en 1724 déjà, les Conseils autorisent une loterie. En 1740, ils lancent une autre selon le système dit «à classes»³⁰, pour financer la construction d'un nouveau pont sur le Rhône³¹. A partir de 1770, Genève lance une série de loteries au profit de l'Hôpital Général. En 1771, Clavière organise une loterie destinée à faire écouler des farines, importées en trop grande quantité. La République doit aussi lutter contre la concurrence étrangère, surtout contre la loterie de Neuchâtel, dite «loterie royale»³². En 1773, les loteries étrangères de type gênois seront interdites, interdiction plusieurs fois répétée³³.

Mais on doit aussi à la plume d'un Genevois, Jean-Jacques de Sellon, une dénonciation vigoureuse de la loterie. Dans un poème publié en 1829³⁴, il compare cet «impôt perfide, inutile et honteux» au Minotaure dont il faut délivrer la France éclairée. Le sourire ironique d'un Président de Brosses est loin quand Sellon dénonce la loterie à Rome: «Successeur de Saint-Pierre! Est-ce donc là l'exemple de celui qui chassait les marchands de son temple?» Sellon attaque la loterie avec les mêmes mots qui lui servent dans sa lutte contre la peine de mort. Mais c'est son propre neveu, le ministre Camille Cavour, qui défendra la loterie avec l'argument cynique qu'il s'agit d'un impôt sur les imbéciles, argument proche de la position de Casanova. Ce détour par Sellon me permet de revenir à l'époque de Voltaire car la seigneurie d'Allaman achetée par la famille Sellon en 1755 a failli devenir — avant les Délices — la propriété de celui qui a dit «Tout est loterie sur terre».

³⁰ Système déjà semblable à celui de la grande loterie de Hambourg d'aujourd'hui.

³¹ *Loterie de Genève, arrêtée le 22 mars 1740 par le Petit & Grand Conseil de la République; pour la démolition des maisons du Pont du Rhône afin d'en faciliter le cours, & pour bâtir un Pont Neuf.* Cette loterie stipula trois classes avec 12000 billets et 3000 primes, d'une valeur totale de 360000 livres. Le prix d'un billet alla de 6 à 15 livres, selon la classe. La prime la plus élevée fut de 30000 livres. L'Etat préleva 10% sur toutes les primes.

³² Werner Meili, *Untersuchungen über die Entwicklung und die volkswirtschaftliche Bedeutung der Lotterien in der Schweiz und im Ausland* (Diss. Zurich, 1946), p. 40.

³³ Sur cet épisode genevois peu connu voir, Michel Porret, «'L'Épée de la Justice' contre la 'Roue de la fortune': Guerre contre le jeu ou anathème contre le luxe? Le démantèlement d'un réseau de joueurs à Genève en 1774», *Revue du Vieux Genève*, 1990, pp. 13-23.

³⁴ (Jean-Jacques de Sellon), *Le Loto. Essai qui a obtenu une mention honorable au concours ouvert, sur ce sujet donné, par l'Académie Royale d'Arras*, Genève, 1829.